



Sommaire

ACTUALITÉS



DOSSIER : MÉTHANISATION

RETOUR SUR les Ateliers Tech&Bio

FORMATIONS CONTACTS

p 2

p 4

p 7

p 8

Édito



Au coeur des actualités

La session d'automne de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a été l'occasion d'évoquer les sujets impactant fortement la vie des paysans en présence des représentants de l'État.

Le premier sujet que l'on retrouve dans toutes les discussions entre agriculteurs, est celui de la sécheresse. Celle que nous venons de vivre (de juillet à novembre) se produit environ une fois tous les trente ans montre bien le caractère exceptionnel de cet épisode aux conséquences extrêmes.

Un travail de reconnaissance, au titre des calamités agricoles dès début septembre a été engagé par la Chambre avec la réalisation de bilans fourragers, démarche appuyée par l'EDE, et de visites de terrain sur l'ensemble du département.

La balle est aujourd'hui dans le camp de l'État. Il est important que notre département soit reconnu en état de calamité au titre de la sécheresse afin que nos paysans, obtiennent des indemnités le plus rapidement possible leur permettant de se procurer et financer l'achat de fourrages.

Cette procédure permettra aussi d'activer des dégrèvements d'impôts. Et enfin, toute notre attention devra être portée en 2019 sur les conséquences de la sécheresse, sur la pousse 2019 avec des prairies dégradées, des levées très mauvaises pour les semis de prairies temporaires, colza...

Il y a les réponses à court terme, mais il est primordial de se positionner sur ce sujet d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, nous faisons, depuis plusieurs années déjà, différentes expérimentations et programmes de recherche notamment en collaboration avec les autres Chambres du Massif Central.

Il découle ainsi naturellement la question de l'usage de l'eau avec comme objectif de consommer moins d'eau, de développer son stockage pour le besoin des cultures et des animaux et ainsi vous apporter de nouvelles expertises sur ces sujets l'an prochain.

Enfin, comment ne pas évoquer la question de la remise en cause de l'agriculture et notamment de l'élevage.

Alors que le poids des paysans dans la société diminue régulièrement et que se crée un fossé entre rural et urbain, il est plus que jamais essentiel de rebâtir de nouvelles relations localement afin de renforcer le lien entre alimentation et territoires. Construire des partenariats sur l'approvisionnement local est l'occasion de renforcer ces liens et surtout créer de la valeur ajoutée, valeur ajoutée qui se doit de rester avant tout dans nos fermes.

Sébastien GARDETTE
Président de la Chambre d'agriculture



Vous êtes intéressé par l'outil Mes Dron'Im@ges ? Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez l'équipe agronomie de la Chambre d'agriculture :
04 73 44 45 95
agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Appel à projets plan d'aide bâtiments

Déposez vos dossiers complets de demande d'aide (PCAE) à la DDT avant le 31 janvier 2019

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) vous accompagne dans vos projets d'investissements en vous permettant d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale de votre ferme.

Les dossiers de demande de financement sont déposés dans le cadre d'appels à projets et sélectionnés selon une grille de critères.

Les prochaines dates pour les retours de dossier complet à la DDT 63 sont le 31 janvier 2018 et probablement mi-juillet 2018

ANTICIPEZ ! La réalisation d'un dossier complet de demande de subvention demande du temps : devis, permis de construire, accord bancaire, diagnostics... **Le temps de la réflexion sur son projet ne doit pas être négligé :** une erreur peut vite impacter votre travail au quotidien, les conditions sanitaires de votre troupeau et/ou l'économie de votre exploitation.

La Chambre d'agriculture vous accompagne pour le montage de votre dossier de subvention et le diagnostic de capacités de stockage des effluents.

i Pôle Productions : 04 73 44 45 95 ou votre territoire (page 8)
modernisation@puy-de-dome.chambagri.fr

Agriculteurs sur la commune de Maringues, Jean-Luc et Pierre Chabert ont souscrit au service Mes Dron'images pour le pilotage de la fertilisation azotée du blé avec la Chambre d'agriculture.

Les 7 parcelles de blé (17 hectares) ont été survolées début mai, pour ajuster le dernier apport d'azote. La dose conseillée était plus importante que celle attendue, Jean-Luc indique avoir suivi le conseil. «*Mes résultats en protéines sont très bons. Le drone permet d'avoir une vision globale de la parcelle par rapport aux outils manuels comme Jubil ou N-Tester, c'est donc plus représentatif.*»

L'outil Mes Dron'images permet également un gain de temps pendant une période chargée en travail par les semis de maïs. Les conseils livrés sont aussi utilisables pour activer les dérogations à l'implantation des CIPAN en zones vulnérables.

C'est un service 2 en 1.

Jean-Luc et Pierre viennent de s'équiper d'un épandeur d'engrais avec la modulation automatique de la dose, et vont pouvoir, dès la prochaine campagne, piloter directement leur épandeur avec les conseils issus du survol du drone et faire de la modulation intra-parcellaire. Bienvenue dans l'agriculture 2.0 !



Élections Chambre d'agriculture 2019

Les électeurs pourront voter par correspondance ou vote électronique, dès réception du matériel de vote, en janvier 2019.

Les Chambres d'agriculture tirent leur légitimité d'élections organisées sous l'égide de l'Etat. Cette légitimité fonde l'action des Chambres d'agriculture et elle assoit son rôle de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions relatives à l'intérêt général agricole et son action de conseil auprès des agriculteurs et des collectivités.

Les prochaines élections auront lieu en janvier 2019. L'ensemble du monde agricole départemental (chefs d'exploitation, propriétaires fonciers, retraités, salariés, groupements agricoles) sera invité à voter pour élire les membres de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Tous les électeurs recevront à leur domicile, au plus tard 10 jours avant la date de clôture du scrutin (31 janvier 2019), le matériel de vote composé d'un bulletin de vote, des instruments de vote par correspondance, des identifiants et mots de passe pour le vote électronique accompagné d'une notice explicative.

Le journal du mois de janvier proposera un dossier complet sur ce sujet.



ZOOM SUR les références

Chaque année le réseau Inosys Auvergne-Lozère suit **une cinquantaine de fermes en bovins lait**. Ces fermes sont choisies pour leurs bons résultats technico-économiques.

346 €/1000 L

C'est le prix du lait payé pour les systèmes sans AOP en 2017

375 €/1000L

C'est le prix du lait payé pour les systèmes avec AOP en 2017 : Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert, Cantal ou Saint Neactaire.

195 000L/UMO*

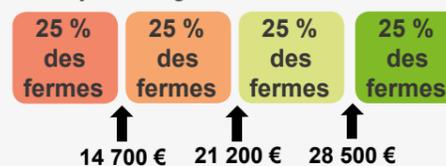
*Unité de main d'oeuvre exploitant + salarié
C'est la production moyenne avec de gros écarts entre fermes : de 70 000L à 457 000L/UMO.

RÉSULTAT COURANT :

Produit brut - (charges + amortissements + frais financiers)

En 2017, 50 % des fermes suivies ont **un résultat courant supérieur à 21 200 €** (contre 23 % en 2016)

Répartition du résultat courant 2017 des 49 fermes laitières du dispositif Inosys Auvergne Lozère :



Vous souhaitez étudier plus précisément les résultats technico-économiques de votre système ?



Contactez l'équipe références de la Chambre d'agriculture :

04 73 44 45 95
references@puy-de-dome.chambagri.fr

Journée technique Produire du lait bio à l'herbe

Vous êtes producteur laitier en bio et vous souhaitez améliorer votre autonomie fourragère ? Participez à cette après-midi technique :

Jeudi 20 décembre à 13h30 GAEC de Chante Perdrix à Mazaye, Le Grand Chambois

Cet élevage de 80 vaches laitières en système tout herbe est suivi dans le cadre de l'Info Prairie.

PROGRAMME :

Témoignage de Delphine, Jean-Paul et Monique COHADE autour de 3 ateliers :

- Conduite du pâturage et valorisation de l'herbe
- Conduite du troupeau et résultats techniques
- Coût de production du lait

Présentation des références bovins lait obtenues dans le cadre BIOREF du Pôle bio Massif Central

i Territoire DHC : 04 73 65 92 69

Sécheresse

La demande de reconnaissance en calamités agricoles transmise à Paris...

...Après plus de deux mois de travail, 75 bilans fourragers réalisés par votre Chambre et l'EDE, l'organisation de trois tournées de terrain, la collecte et la saisie des données météo par la DDT.

Le dossier a été présenté et validé par le Comité Départemental d'Expertise. Transmis au Ministère par la DDT il sera examiné en Comité National de Gestion des Risques le 12 décembre prochain.

Initiée par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, la démarche a depuis lors été engagée par les départements de l'Allier et du Cantal et par nos voisins du Limousin, ce qui a permis d'harmoniser les données.

L'ensemble des bilans réalisés a permis de démontrer l'importance des pertes subies et les difficultés économiques vécues dans les fermes. La reconnaissance en calamités ne pourra suffire à les compenser mais son obtention est néanmoins obligatoire.

VIE DE LA CHAMBRE

Déménagement

La vie dans les territoires et la proximité avec vous a toujours été notre priorité !

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, les bureaux de Thiers et de St Gervais déménagent.

Permanence de THIERS

Dès le 14 janvier 2019, votre permanence (*tous les lundis*) se tiendra à l'adresse suivante :

Chambre d'agriculture La Croix blanche - Route de Baruptel 63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06

Territoire COMBRAILLES

Le 21 janvier, le territoire Combrailles sera installé :

Chambre d'agriculture Rue Général Dessaix 63390 St Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43

MÉTHANISATION DU PROJET AU CONCRET



« Le développement de la méthanisation pose un certain nombre de questions concernant la concurrence de l'énergie brute et de l'énergie alimentaire. En effet les cultures dédiées à l'alimentation devraient avoir une issue noble et reconnue et ne pas entrer dans la production de gaz. Le respect des équilibres agronomiques doit obligatoirement tenir compte de la teneur en matière organique des sols, et nous devons la préserver. L'utilisation de produits organiques (paille...) dans les méthaniseurs ne doit pas impacter la vie biologique des sols.

Cette production peut être une opportunité mais nécessite conseils et précautions avant de se lancer. C'est pour cela que votre Chambre dispose, avec la Chambre du Cantal, d'une personne spécialisée à votre service pour éclairer vos choix. Quoi qu'il en soit, la construction d'un méthaniseur est un projet complexe et de longue haleine entre le début de la réflexion et la mise en service. Malgré cela, nous disposons aujourd'hui d'expériences pratiques pour vous aider à mener votre projet à terme dans de bonnes conditions. »

Daniel CONDAT, vice-président de la Chambre d'agriculture et responsable environnement

La dynamique actuelle de la méthanisation se traduit par l'apparition de nombreux projets à l'étude ou en cours de construction dans la région. Cependant, un projet méthanisation est particulier et innovant, et pour le mener à bien il faut se poser les bonnes questions et savoir se faire conseiller.

La méthanisation : pour quoi faire ?

La méthanisation répond à différents objectifs : diversifier l'activité, produire des énergies renouvelables, régler une problématique de mise aux normes, créer un emploi, gagner en autonomie sur l'exploitation...

Il est important de clarifier ses objectifs et de veiller à ne pas les perdre de vue tout au long de la construction du projet. Cela garantira que l'unité qui verra le jour, sera bien en accord avec les désirs des agriculteurs.

De nombreuses possibilités

Une fois ces objectifs fixés, différentes questions se posent pour déterminer des scénarii de projets.

1. Définir les intrants qui approvisionneront l'unité

Quel type de produits souhaite-t-on gérer ? Souhaite-t-on introduire des déchets extérieurs ?

La caractérisation précise des intrants est très importante pour le dimensionnement de l'unité et la précision du type d'unité qui sera à construire. Il est également primordial d'évaluer la disponibilité à long terme de ces intrants, car un projet de méthanisation se prévoit sur une durée de 15 à 20 ans.



Voie solide discontinue

Enfin, il faut noter que la typologie de la matière entrante aura des conséquences sur la réglementation à suivre.

2. Évaluer le temps disponible pour son projet

Il s'agit d'un nouvel atelier à part entière : son montage va demander du temps ainsi que sa gestion journalière.

Ce temps est très variable d'une unité à l'autre en fonction de la complexité de l'unité. Il est donc nécessaire de bien l'évaluer, en particulier la première année où il faut prendre en main l'outil.

Il faut aussi se demander si l'on souhaite intégrer d'autres personnes dans son projet. En collectif, on atteint plus facilement le seuil critique de rentabilité du méthaniseur mais le projet sera probablement plus long à mener.



Voie liquide infiniment mélangée

3. Choisir comment valoriser le biogaz

Il est possible d'injecter le gaz renouvelable produit dans le réseau de distribution ou de transport.

Cependant, le seuil de rentabilité est 4 fois plus élevé que celui des unités qui valorisent le gaz par cogénération, aboutissant à la production d'électricité et de chaleur. Il faut de plus être proche des canalisations de gaz.

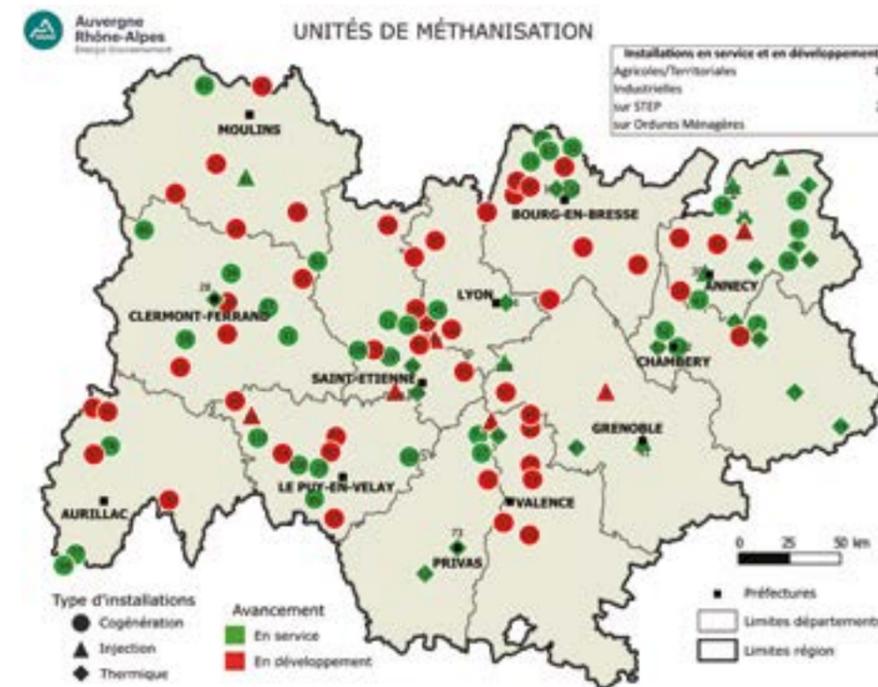
Il existe également d'autres modes de valorisation moins répandus mais prometteurs comme l'utilisation du gaz comme carburant ou directement sur des équipements de la ferme.

Le digestat, matière récupérée en fin de processus, sera différent d'un fumier ou d'un lisier classique. Son épandage sera donc géré d'une manière différente : a-t-on les surfaces nécessaires à celui-ci ? A-t-on besoin de changer ses pratiques et ses équipements d'épandage ? Techniquement, la composition du digestat est directement liée à la composition des intrants. Les valeurs fertilisantes sont conservées mais sont minéralisées. Le digestat n'apporte plus de matières organiques au sol.

3. Communiquer auprès du voisinage et du territoire

Enfin et surtout, la question des relations avec le voisinage et l'ensemble des acteurs du territoire doit être appréhendée pour évaluer les actions de communication à mettre en place.

En effet, de nombreuses unités de méthanisation ont eu des soucis d'acceptabilité par manque de concertation. Il faut également avoir en tête que plus un projet a communiqué tôt, moins il a de chance d'être remis en cause.



Aujourd'hui, on décompte 38 unités de méthanisation agricole en Auvergne Rhône-Alpes.

La méthanisation agricole du Puy-de-Dôme

Avec ses quatre unités en fonctionnement, deux unités en construction et deux en phase de démarrage de construction, la méthanisation puydomoise a encore de beaux jours devant elle.

Ces unités sont de tailles très variables : de très petite unité individuelle à importante unité territoriale. Elles sont toutes majoritairement détenues et gérées par des exploitants agricoles et reposent sur l'utilisation d'effluents d'élevage ou de déchets de laiterie, comme le lactosérum, disponibles à proximité de l'unité. Le biogaz est valorisé dans des moteurs de cogénération, aboutissant à la production d'électricité renouvelable, car les unités se sont plutôt développées dans des zones éloignées du réseau de gaz.

Et demain, quelles perspectives pour la méthanisation ?

Dans le cadre de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, un objectif de 200 unités supplémentaires en 4 ans sur la région a été fixé. Ce développement se fera en partie sur l'augmentation de la part des productions végétales ne rentrant pas en compétition avec les productions alimentaires.

Le paysage agricole du Puy-de-Dôme est très contrasté : dominante grandes cultures sur les plaines de la Limagne, élevage bovin lait, viande et ovin sur les zones de montagne. Les déchets issus de ces types d'exploitations sont complémentaires en méthanisation et cette variété est donc un atout indéniable pour le développement de la méthanisation dans le Puy-de-Dôme.

Elle comptera donc surtout sur un regroupement des agriculteurs, soit en projet agricole, soit par le biais de collectivités. Il faut également compter sur le développement de la méthanisation individuelle, qui a de belles opportunités devant elle. L'injection directe de biométhane dans le réseau de gaz, lorsqu'elle est possible, va également se développer avec l'annonce en 2017 de la prise en charge par l'État d'une partie des coûts de raccordement au réseau.

i Le GIEE AMIVA (Association Métha Issoire Val d'Allier) est un groupe d'agriculteurs suivi par la Chambre d'agriculture, qui développe une unité de méthanisation.

Retrouvez leur expérience sur notre site Internet
 puydedome.chambre-agriculture.fr



Se faire accompagner

Monter un projet peut être long et complexe avec de nombreux facteurs à prendre en compte.

En conséquence, il faut se faire accompagner et conseiller pour faire le point sur le fond du projet et identifier un ou plusieurs scénarii répondant à vos objectifs.

La Chambre d'agriculture propose ce service à tous les agriculteurs porteurs de projets qu'ils soient individuels ou collectifs. Une fois les scénarii identifiés, une étude de faisabilité est réalisée par un bureau d'étude indépendant pour proposer des solutions qui trancheront.

Enfin, les constructeurs consultés devront proposer les moyens techniques pour la mise en œuvre de l'unité. Le comité départemental méthanisation, par le biais de la Direction Départementale des Territoires est également à contacter dans la phase d'étude du projet.

Les cultures dérobées : quelles opportunités ?

Le développement de la méthanisation puydomoise pourra se faire en partie avec l'utilisation de cultures dérobées - appelées Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) ou Cultures intermédiaires multi services environnementaux - qui ne rentrent pas en compétition avec des cultures alimentaires.

Étudier la rotation de cultures existantes sur la ferme

Entre deux cultures principales à vocation alimentaire (humaine ou animale), il est parfois possible d'implanter une culture dérobée, ce qui se fait déjà en zone vulnérable avec les CIPAN. Ces cultures présentent de nombreux avantages, outre de produire de la biomasse pour le méthaniseur : couverture des sols, stockage de biomasse dans le sol, effet positif sur l'état organique des sols, stockage d'intrants pour la méthanisation facilitée.

Cette possibilité d'introduction de CIVE d'été ou d'hiver dans la rotation s'étudie au cas par cas. La Chambre d'agriculture vous accompagne dans cette démarche.

Quels rendements espérer ?

Dans le Puy-de-Dôme, le GIEE AMIVA en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a testé plusieurs CIVE dans un essai, situé dans la plaine de Lembron.

Les cultures ont été semées mi-juin, après une récolte de méteil ensilé. Cette parcelle récoltée fin septembre a servi de support à une visite collective et des échanges techniques. Différentes espèces ont été testées : des maïs, avec des précocités différentes, des sorghos, ainsi que 3 couverts. Malgré l'été sec, de bons résultats ont été obtenus, avec 7 à 13 tonnes de matière sèche par hectare, les meilleurs rendements ayant été obtenus par les bandes contenant du sorgho.

Ce travail devrait se poursuivre l'année prochaine, notamment sur les techniques de semis des CIVE avant et après moisson de la céréale.

Le potentiel méthanogène de ces CIVE varie peu entre les espèces : il faut donc en priorité chercher le meilleur rendement à l'hectare, quelle que soit la nature de la culture.

Une attention toute particulière doit donc être portée sur la rotation, afin de choisir l'interculture ayant le potentiel de développement le plus adapté.

CONTACTS

Clémence DUNAND
 Conseillère méthanisation
 ☎ 04 71 45 55 75
 clemence.dunand@cantal.chambagri.fr

Yoann GINESTIÈRE
 Conseiller agronomie
 ☎ 04 73 44 45 74
 y.ginestiere@puy-de-dome.chambagri.fr

Essai de sorgho sucrier en culture intermédiaire



ATELIERS Grandes cultures Techniques et filières tech & bio

Les ateliers TECH&BIO ont réuni 180 personnes le 18 octobre dernier à Chadrat dans le Puy-de-Dôme, chez Jean-Michel CELLIER COURTIL.

Ces rendez-vous, portés par les Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, étaient organisés par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme en partenariat avec l'association BIO63 et Arvalis.

Conçus pour les producteurs de céréales, qu'ils soient en bio ou non, en grandes cultures ou en poly-culture-élevage, ces ateliers Tech&Bio ont apporté une vision globale autour de la conduite des cultures en bio : des étapes de conversion aux stratégies de commercialisation en passant par les principes techniques et réglementaires.

« Les Chambres d'agriculture travaillent pour que demain chaque agriculteur puisse mieux vivre de son métier et qu'il soit moins dépendant des aléas climatiques et économiques. C'est important de créer du lien entre les différentes formes d'agriculture pour transférer des savoir-faire et apporter des réponses. Les agriculteurs bio montrent une voix qui permet de faire progresser l'agriculture du département et de rapprocher les paysans, les producteurs et les consommateurs. » a introduit Sébastien GARDETTE, président de la Chambre d'agriculture 63.

Dans le Puy-de-Dôme on compte un peu plus de 400 fermes bio (5,3 % de la surface agricole totale) mais seuls une trentaine de producteurs sont en production dominante grandes cultures. « Pourtant, le territoire des Limagnes est particulièrement favorable à la production de grandes cultures biologiques d'un point de vue agronomique. De plus les enjeux environnementaux sont forts et les filières locales bios sont dynamiques et en attente de nouveaux producteurs. » a expliqué Dominique Ouvrard, président de Bio63.

La réussite technique passe par l'agronomie

En agriculture biologique, les produits sont cultivés sans engrais ni produit phytosanitaire de synthèse et sans OGM. La rotation, les associations de cultures, les moyens préventifs pour la maîtrise des adventices, la fertilisation des cultures sont donc autant de leviers indispensables à mettre en œuvre pour pérenniser son système. Différents matériels de désherbage mécanique étaient également présentés : herse étrille, rotoétrille, houe rotative et bineuse.

Conduire ses cultures en bio passe par une logique d'anticipation, d'observation pour intégrer le potentiel de son sol, et de gestion préventive pour minimiser les risques.



Atelier fertilité du sol

Une demande supérieure à l'offre

Que ce soit pour l'alimentation humaine, la meunerie ou l'alimentation animale, les débouchés sont multiples et les stratégies de commercialisation complémentaires : filières longues, circuits courts et vente directe, échanges avec des éleveurs...

Aujourd'hui en grandes cultures bio, la demande n'est pas satisfaite par l'offre, bien qu'on constate une augmentation des surfaces de conversion.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 1/3 de la Surface Agricole Grandes Cultures Bio est en conversion.

Expérimenter, partager et échanger

Fil rouge de cette journée, les témoignages et les retours d'expériences des agriculteurs présents ont illustré chaque exposé et atelier terrain.

Jean-Michel CELLIER COURTIL qui accueillait ces ateliers Tech&Bio sur sa ferme est un pionnier du bio dans le Puy-de-Dôme. Il s'est installé sur la ferme de la Pereire avec son père en 1978. La ferme est passée progressivement en bio associé à la mention *Nature et Progrès*, dès 1989 pour l'atelier cultures, puis le troupeau bovins en 1994.

Aujourd'hui, Jean-Michel et ses deux salariés produisent de la viande bovine Aubrac, des volailles, de la farine et une grande diversité de cultures.

La commercialisation en vente directe et locale est privilégiée (caissette de viande bovine, poulet PAC, farine, huile, légumes secs). Une partie des cultures est également vendue en filière longue par exemple par le moulin Gribory pour le petit épeautre, ou encore Bioagri pour le tournesol...

La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Bio63

remercient les partenaires et les producteurs présents qui ont contribué à la réussite de cet événement.

EN SAVOIR PLUS

Consultez les documents techniques de la journée sur :
 puydedome.chambre-agriculture.fr

Contacts :
 Équipe bio de la Chambre d'agriculture : 04 73 44 45 52
 bio@puy-de-dome.chambagri.fr

Bio63 : 04 73 44 45 28
 elodie.bio63@aurabio.org

Formations

CIRCUITS COURTS - TRANSFORMATION AGROTOURISME

● **Je maîtrise l'affinage de mes fromages**
13 décembre 2019 à Aubière

● **Je maîtrise l'hygiène en atelier de transformation laitier - Niveau 1**
21 et 28 janvier 2019 à Aubière

● **Je m'installe en circuits courts**
24 janvier, 05 et 15 février 2019 à Aubière

i Equipe diversification | 04 73 44 45 52

CULTURES - AGRONOMIE

● **Je pilote mon exploitation avec Mes P@rcelles**
08, 29 janvier et 28 février à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

● **J'ajuste mes achats d'engrais et d'amendements**
31 janvier 2019 à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

ELEVAGE

● **Je construis mon bâtiment pour l'avenir**
10 et 25 janvier 2019 à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

● **Je pilote mon exploitation viande avec la multiperformance pour gagner en efficacité**
10 janvier, 28 mars et 12 décembre 2019 à St Gervais

i Territoire Combrailles

● **Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs pour mes bovins lait**

17 et 24 janvier 2019 à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

21, 28 janvier à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

● **Je gère mon herbe pour répondre aux besoins de mon troupeau bovins viande**
17 et 30 janvier, 05 mars et le 18 avril 2019 à St Gervais

i Territoire Combrailles

● **Je pilote mon exploitation laitière avec transformation pour plus de valeur ajoutée**
17 et 31 janvier à Besse

i Territoire Artense Cézallier Sancy

● **Je m'initie à l'observation de mes bovins pour ajuster leur alimentation**

18 décembre 2018 et 08 janvier 2019 à St Gervais

i Territoire Combrailles

● **Je m'initie aux pratiques de médecine manuelle traditionnelle en élevage**
17 et 29 janvier 2019 à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

18 et 28 janvier 2019 à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

● **Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs pour mes ovins et caprins**
22 janvier, 05 février et 11 octobre 2019 à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

23 janvier, 06 février et 10 octobre 2019 à Rochefort Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

● **Je pilote l'alimentation de mes laitières par les acides gras du lait**

24 janvier 2019 à Besse

i Territoire Artense Cézallier Sancy

● **Je me perfectionne à l'homéo-phyto-aromathérapie pour soigner mes ovins-caprins** | 28 janvier 2019 à St Gervais

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

● **Je me perfectionne à l'homéo-phyto-aromathérapie pour soigner mon troupeau allaitant** | 29 janvier 2019 à St Gervais

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

● **J'observe la vie du sol de mes prairies pour améliorer la qualité de mes fourrages**
29 janvier 2019 à Besse

i Territoire Artense Cézallier Sancy

GESTION DE L'EXPLOITATION

● **Je communique positivement sur mon métier** | 08 janvier 2019 à Ambert

i Territoire Dore Livradois-Forez

● **J'apprends à conduire un tracteur en toute sécurité** | 17 et 22 janvier 2019 à Lempdes

● **J'entretiens et je répare mon tracteur**

29 et 31 janvier 2019 à Lempdes

i Equipe modernisation | 04 73 44 45 95

INSTALLATION TRANSMISSION

● **Futur éleveur, je maîtrise le sanitaire**
19 décembre 2018 à Aubière

● **Demain, je réussis ma production bovin viande** | 20 décembre 2019 à Aubière

● **Je deviens chef d'entreprise**
08 et 09 janvier 2019 à Aubière

i Equipe Formation | 04 73 44 45 49

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy
CADAR - Route des Fraux

63610 Besse

Tél. : 04 73 79 58 72

acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles

Rue Jean-Claude Beaujard

63390 St-Gervais

Tél. : 04 73 85 82 43

comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles

Route du Mont-Dore

63210 Rochefort-Montagne

Tél. : 04 73 65 92 69

dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes

11 allée Pierre de Fermat

63170 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 69

lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze
Le jeudi matin

Lycée St-Joseph

63340 Le Breuil-sur-Couze

Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez

19 av. de Lyon

63600 Ambert

Tél. : 04 73 82 09 74

dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers

Le lundi

Place de l'Europe

63300 Thiers

Tél. : 04 73 80 10 06

Comité de Rédaction :

Philippe BOYER, Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON
et Claude VOISIN (élu Chambre d'agriculture)
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN
(service communication)
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Directeur de publication : Claude VOISIN

Conception et rédaction : Chambre d'agriculture 63
Novembre 2018

Crédit photos : CA63 - P. Soissons
Flaticon

Impression : Imprimerie Porcu - Cournon (63)
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321



Connectez vous sur
puydedome.chambre-agriculture.fr